

JUILLET 2018

LE C.G.O.S VOUS INFORME



LES PRESTATIONS
MALADIE ET DÉPART
À LA RETRAITE
SONT MAINTENUES
EN L'ÉTAT*

*Le rapport de la Cour des comptes rendu public le 14 mai 2018 a suscité des inquiétudes et des questionnements légitimes, notamment au sujet des prestations Maladie et Départ à la retraite.

Le C.G.O.S tient à informer les agents hospitaliers des établissements adhérents qu'il continuera à servir ces prestations jusqu'à ce que des dispositions gouvernementales modifient les contours de son action. Cela ne pourra se faire que progressivement, et vous en serez informés au préalable.



Pour en savoir plus,
flashez-moi avec
votre smartphone

Retrouvez-nous sur cgos.info

